

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 11 avril 2022

Le 11 avril 2022 à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Montmachoux s'est réuni à la salle communale, suivant convocation du 20 mars 2022, de Monsieur Patrick JACQUES, Maire.

Etaient présents : Patrick JACQUES, Christophe MARCHAND, Bernard CRETON, Thibaut PLATEAU, Laurent SIMON, Gérard TOURNIER, Henriette VIELLE, Claudine SANTALO-MERLIER.

Etaient absents excusés : Sylvie ROY (pouvoir à Patrick JACQUES), Frédérique SAMELOT (pouvoir à Bernard CRETON), Anouk VAN (pouvoir à Christophe MARCHAND)

Secrétaire de séance : Bernard CRETON

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire a demandé que soit ajouté à l'ordre du jour un point portant sur le marché de maintenance de l'éclairage public pour la période 2023-2026, via le SDESM. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Adoption du compte-rendu de la séance du 16 février 2022

Monsieur le Maire donne la parole aux membres présents du conseil quant au procès-verbal du précédent Conseil Municipal du 16 février 2022.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des conseillers présents, **approuve** le compte-rendu de la séance du 16 février 2022.

Approbation du compte de gestion 2021

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2021 de Madame la Trésorière de MONTEREAU, qui s'établit comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales	826 558,52 €	273 292,52 €	1 099 851,04 €
Titres de recettes émis	577 555,77 €	207 230,86 €	784 786,63 €
Réductions de titres	€	€	€
Recettes nettes	577 555,77 €	207 230,86 €	784 786,63 €
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales	826 558,52 €	273 292,52 €	1 099 851,04 €
Mandats émis	488 963,30 €	193 650,95 €	682 614,25 €
Annulations de mandats	€	€	€
Dépenses nettes	488 963,30 €	193 650,95 €	682 614,25 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
Excédent	88 592,47 €	13 579,91 €	102 172,38 €
Déficit			

Les conseillers présents **approuvent à l'unanimité** le compte de gestion 2021 de Madame la Trésorière de MONTEREAU.

Approbation du compte administratif 2021 et affectation de résultats

Le Compte Administratif 2021 de la commune de Montmachoux se présente comme suit :

SECTIONS	CA 2020	Crédits 2021	CA 2021
Total des dépenses de fonctionnement	193 728,98 €	273 292,52 €	193 650,95 €
Total des recettes de fonctionnement	245 880,37 €	273 292,52 €	259 422,80 €
Equilibre de la section de fonctionnement	52 191,94 €		65 771,85 €
Total des dépenses d'investissement	111 266,98 €	826 558,52 €	488 963,30 €
Total des recettes d'investissement	133 081,20 €	826 558,52 €	599 369,99 €
Equilibre de la section d'investissement	21 814,22 €		110 406,69 €
Equilibre global des CA	74 006,16 €		176 178,54 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	Libellés des articles et chapitres	CA 2020	CREDITS 2021	CA 2021
O11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	55 384,72 €	64 927,00 €	63 550,81 €
O12	CHARGES DE PERSONNEL	18 873,34 €	27 329,00 €	26 659,83 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	64 630,31 €	60 285,00 €	54 298,82 €
O14	ATTENUATION DE PRODUITS	26 779,00 €	26 670,00 €	26 670,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	1 865,69 €	2 321,00 €	2 157,33 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (Réelles)	2 412,56 €	10 924,52 €	10 924,52 €
68	AMORTISSEMENTS	23 783,36 €	24 000,00 €	9 389,64 €
O22	DEPENSES IMPREVUES	- €	9 897,00 €	- €
O23	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	- €	46 939,00 €	- €
	TOTAL DES DEPENSES GLOBALES	193 728,98 €	273 292,52 €	193 650,95 €
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES	350,57 €	600,00 €	316,75 €
73	IMPOTS ET TAXES			136 311,44 €
74	DOTATIONS ET SUBVENTIONS DE PARTICIPATIONS	45 071,25 €	52 974,00 €	46 151,62 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	3 535,71 €	3 500,00 €	4 136,89 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	24 291,36 €	34 924,52 €	20 314,16 €
OO2	RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES	36 983,16 €	52 191,00 €	52 191,94 €
	TOTAL DES RECETTES GLOBALES			259 422,80 €
	EQUILIBRE FINANCIER	52 191,94 €		65 771,85 €

Globalement, les dépenses de fonctionnement sont stables (-0,04 %). Les recettes évoluent de 5,49%, notamment en raison d'un meilleur report de recettes de l'exercice antérieur.

Les dépenses :

En matière d'évolution significative, on notera :

6061 : Eau, gaz et électricité : + 18,52 %.

60632 : passage de 612,25 € à 2 361,47 €

6064 : Fournitures administratives : + 120,55 % → paiement désormais de la location et du contrat « copies » sur la même ligne budgétaire.

611 : Prestations de service : - 21,37 %.

615231 : Entretien de voies et réseaux : + 30,37 %.

6161 : Primes d'assurance : + 9,50 % → achat d'un nouveau véhicule en cours d'année.

626 : Frais postaux et de télécommunications : passage de 599,94 € à 1 287,36 €.

Les charges de personnel (012) évoluent de 41,26%.

→ Rémunération d'une stagiaire sur 6 mois pour 4 773,66 €, hors charges patronales.

Les autres charges de gestion courante (65) diminuent de 15,99 %

6554 : en forte baisse, en raison de la diminution de la participation de la commune au syndicat des écoles du Brémont, et le refus de payer la participation annuelle au SITCOME, en raison de la qualité du service. Cette participation 2021 a été payée en 2022.

Les atténuations de produits (014) diminuent de 0,41 %.

Enfin, les emprunts (part des intérêts – 66) évoluent de 15,63 %, en raison du paiement des intérêts des prêts-relais du marché de l'église.

Les recettes :

73 : Impôts et taxes : + 0,46 %

Les droits de mutation passent de 27 466,05 € à 25 806,05 €.

74 : Dotations et subventions de participations : + 2,40 %.

75 : Autres produits de gestion courante : + 17 %

L'article 7588 passe de 0,41 € à 615,99 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

M14	Libellés des articles et chapitres	CA 2020	CREDITS 2021	CA 2021
001	DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	37 614,27 €	- €	- €
02	DEPENSES IMPREVUES	- €	925,00 €	- €
16	REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS	19 000,00 €	205 000,00 €	19 000,00 €
19	NEUTRALISATION AMORTISSEMENTS	23 783,36 €	29 924,52 €	15 314,16 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	9 718,59 €	9 889,00 €	9 388,59 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	442,34 €	13 320,00 €	12 721,21 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	20 708,42 €	567 500,00 €	432 539,34 €
	TOTAL DES DEPENSES GLOBALES	111 266,98 €	826 558,52 €	488 963,30 €
10	DOTATIONS FONDS DIVERS RESERVES	21 904,14 €	14 852,00 €	7 988,24 €
1068	AFFECTATION DE RESULTATS	37 615,00 €	- €	- €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	49 778,70 €	335 734,00 €	177 253,37 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	- €	372 295,00 €	372 000,00 €
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCT.	- €	46 939,00 €	- €
024	PRODUITS DE CESSIONS	- €	-5 000,00 €	- €
21	MATERIEL DE TRANSPORT		15 924,52 €	10 924,52 €
28	Amortissements	23 783,36 €	24 000,00 €	9 389,64 €
001	EXCEDENT REPORTE	- €	21 814,00 €	21 814,22 €
	TOTAL RECETTES GLOBALES	133 081,20 €	826 558,52 €	599 369,99 €
	EQUILIBRE	21 814,22 €	0,00 €	110 406,69 €

L'exercice 2021 se termine avec un excédent d'investissement de 110 406,69 €.
Il n'y aura pas lieu d'effectuer une affectation de résultats sur 2022.

Les dépenses (488 963,30 €)

Celles-ci sont réparties comme suit :

1641 Capital des emprunts : 19 000 €, soit 3,89 %,
192 Moins-value sur cession de véhicule : 5 924,52 €, soit 1,21 %,
198 Neutralisation d'amortissement des AC : 9 389,64 €, soit 1,92 %,



MAIRIE DE MONTMACHOUX 5 RUE DE L'ÉCOLE 77940 MONTMACHOUX

Tél: 01.64.32.39.31

mairie.montmachoux@gmail.com

SIRET: 217 703 131 00011

2046 Attributions de compensation : 9 388,59 €, soit 1,92 %,
 2182 : Matériel de transport (opération d'ordre) : 10 000 €, soit 2,05 %.
 2188 : Autres immobilisations corporelles : 2 721,21 €, soit 0,56 %.
 231 Eglise : 432 539,34 €, soit 88,45 %.

Les recettes (599 369,99 €)

Celles-ci sont réparties comme suit :

10222 (FCTVA) : 7 988,24 €, soit 1,33 %,
 132 (Subventions) : 177 253,37 €, soit 29,57 %,
 1641 (Emprunts) : 372 000 €, soit 62,07 % (prêts relais),
 2182 (Vente matériel de transport) : 10 924,52 €, soit 1,82 %.
 28046 (Amortissement des AC) : 9 389,64 €, soit 1,57 %,
 001 (Excédent reporté) : 21 814,22 €, soit 3,64 %.

Monsieur Patrick JACQUES, Maire, est sorti de la salle. Monsieur Christophe MARCHAND a pris la présidence de la séance pour l'approbation du Compte Administratif 2021.

Après en avoir délibéré, les conseillers présents **approuvent** à l'unanimité le compte administratif 2021 de la commune en les termes suivants :

SECTIONS	CA 2020	Crédits 2021	CA 2021
Total des dépenses de fonctionnement	193 728,98 €	273 292,52 €	193 650,95 €
Total des recettes de fonctionnement	245 880,37 €	273 292,52 €	259 422,80 €
Equilibre de la section de fonctionnement	52 191,94 €		65 771,85 €
Total des dépenses d'investissement	111 266,98 €	826 558,52 €	488 963,30 €
Total des recettes d'investissement	133 081,20 €	826 558,52 €	599 369,99 €
Equilibre de la section d'investissement	21 814,22 €		110 406,69 €
Equilibre global des CA	74 006,16 €		176 178,54 €

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne procéder à aucune affectation de résultat.

Adoption de la fiscalité locale 2022

Monsieur le Maire indique qu'il ne souhaite pas augmenter la fiscalité locale et que le budget présenté à l'assemblée délibérante a été préparé avec un maintien des taux d'imposition communaux.

Monsieur le Maire rappelle cependant que la suppression de la taxe d'habitation a eu de fait une incidence sur le taux de foncier bâti (récupération des 18 points de taxe du Département).

Il est proposé en conséquence d'adopter les taux de la fiscalité locale pour l'année 2022, selon le tableau ci-dessous :

Libellés des taxes	2021	2022
Les Taux*		
Taxe foncière sur le Bâti	30,25 %	30,25%
Taxe foncière sur le non- bâti	45,47 %	45,47 %

* : maintien sans vote de la taxe d'habitation à 14,62 %.

Les conseillers présents **approuvent** à l'unanimité la proposition de monsieur le Maire, et **adoptent** pour l'exercice 2022 le maintien des taux fiscalité locale, à savoir :

Taxe foncière sur le Bâti	30,25%
Taxe foncière sur le non bâti	45,47%

Approbation du budget 2022

Le budget 2022 de la commune de Montmachoux se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

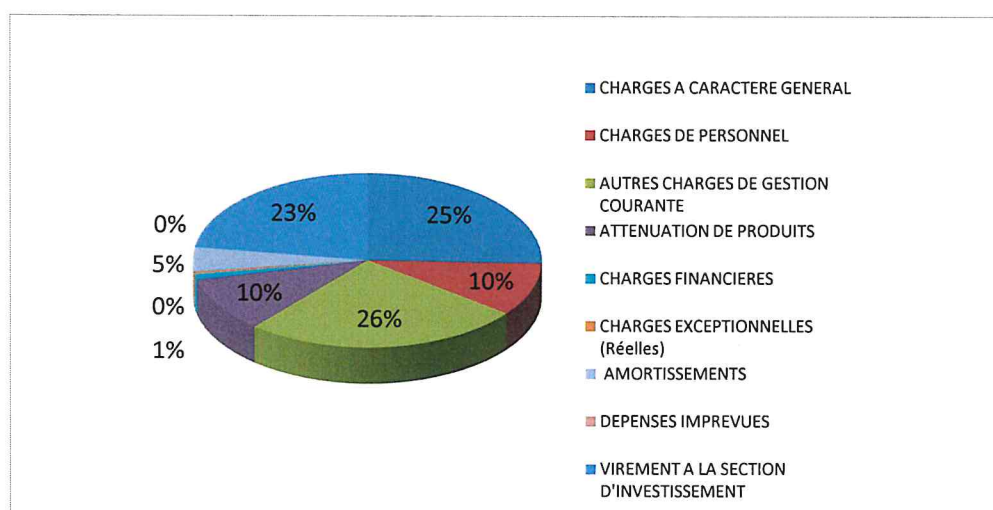
Comptes	Libellés des articles et chapitres	BP 2021	CA 2021	BP 2022
O11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	60 427,00 €	63 550,81 €	67 201,00 €
O12	CHARGES DE PERSONNEL	22 023,00 €	26 659,83 €	26 057,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	60 835,00 €	54 298,82 €	71 402,00 €
O14	ATTENUATION DE PRODUITS	26 922,00 €	26 670,00 €	26 722,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	2 500,00 €	2 157,33 €	2 996,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (Réelles)	- €	10 924,52 €	- €
68	AMORTISSEMENTS	24 000,00 €	9 389,64 €	9 389,00 €
O22	DEPENSES IMPREVUES	13 264,00 €	- €	- €
O23	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	46 939,00 €	- €	59 880,00 €
	TOTAL DES DEPENSES GLOBALES	256 910,00 €	193 650,95 €	263 647,00 €
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES	600,00 €	316,75 €	815,00 €
73	IMPOTS ET TAXES	128 395,00 €	136 311,44 €	133 928,00 €
74	DOTATIONS ET SUBVENTIONS DE PARTICIPATIONS	48 624,00 €	46 151,62 €	49 734,00 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	3 100,00 €	4 136,89 €	4 010,00 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	24 000,00 €	20 314,16 €	9 389,00 €
OO2	RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES	52 191,00 €	52 191,94 €	65 771,00 €
	TOTAL DES RECETTES GLOBALES	256 910,00 €	259 422,80 €	263 647,00 €
	EQUILIBRE FINANCIER		65 771,85 €	

Principaux éléments à retenir :

Section de fonctionnement

Par rapport au budget de l'exercice 2021, celle-ci augmente de 2,62 %.

Les dépenses de fonctionnement (BP 2022)



Les charges à caractère général (011) évoluent de 11,21 %.

6061 : fournitures non stockables : + 1 500 €. Il s'agit des dépenses d'eau, de gaz et d'électricité.

6062 (part Carburants) : + 400 €, compte tenu de la situation mondiale actuelle en la matière.

6063 (parts petit équipement et voirie) : + 1 450 €.

611 (prestations de service) : + 4,98 %, en relation avec l'inflation notamment.

6287 (Entente Urbanisme) : estimation fixée à 2 000 €.

Les charges de personnel (012) augmentent de 18,32 %.

Pour rappel, le temps de travail de l'adjoint technique en charge de la voirie et des espaces verts passe de 20 à 25 heures hebdomadaires (+ 25 %).

Les autres charges de gestion courante (65) évoluent de 17,37 %.

6541 : Pertes sur créances irrécouvrables : 2 612 €.

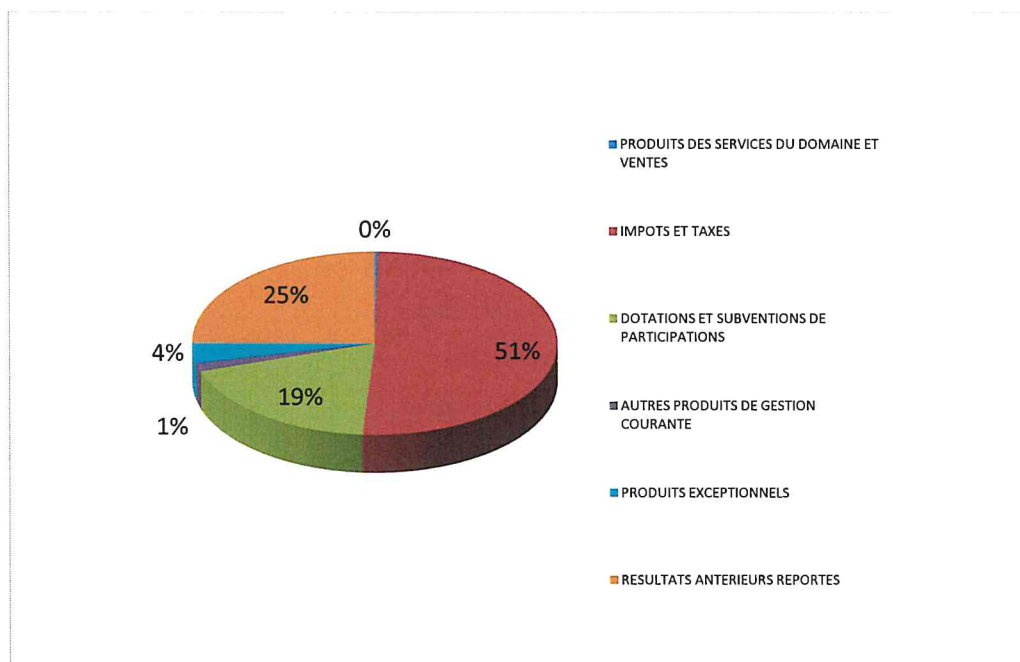
65568 : Autres contributions : 41 537 €. Il s'agit du paiement des participations au SITCOME pour 2021 et 2022 et de la participation au syndicat des écoles.

Les atténuations de produits (014) sont stables (- 0,41 %).

Les charges d'emprunts (66) augmentent de 19,84 % (intérêts des prêts relais), et représentent 1,14 % des dépenses de fonctionnement.

L'autofinancement des investissements (023) est de 59 880 €, et représente 22,71 % des dépenses de fonctionnement.

Les recettes de fonctionnement (BP 2022)



73 : Impôts et taxes : + 4,31 %.

L'évolution des crédits apparaît normale, au regard des réalisations de l'année 2021 et des éléments fournis par l'Etat.

74 : Dotations et subventions de participation : + 2,28 %

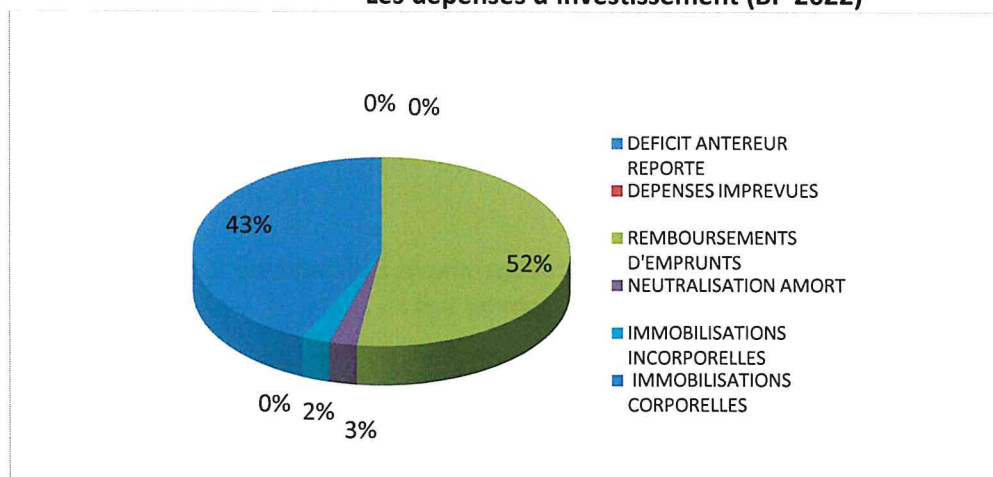
La DGF évolue de 2,03 %.

Notons qu'il existe une différence d'appréciation avec les services de la DGFIP sur la répartition des recettes fiscales et compensées entre les chapitres 73 et 74.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Comptes	Libellés des articles et chapitres	BP 2021	CA 2021	BP 2022	RAR 2021
02	DEPENSES IMPREVUES	5 925,00 €	- €	- €	- €
16	REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS	19 000,00 €	19 000,00 €	205 000,00 €	- €
19	NEUTRALISATION AMORTISSEMENTS	24 000,00 €	15 314,16 €	9 389,00 €	- €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	9 889,00 €	9 388,59 €	9 389,00 €	- €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 320,00 €	12 721,21 €	- €	- €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	82 361,00 €	432 539,34 €	34 902,00 €	134 960,00 €
	TOTAL DES DEPENSES GLOBALES	144 495,00 €	488 963,30 €	258 680,00 €	134 960,00 €
10	DOTATIONS FONDS DIVERS RESERVES	8 988,00 €	7 988,24 €	3 943,00 €	6 864,00 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	26 406,00 €	177 253,37 €	44 678,00 €	158 480,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	- €	372 000,00 €	- €	- €
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCT.	46 939,00 €	- €	59 880,00 €	- €
21	MATERIEL DE TRANSPORT		10 924,52 €	- €	- €
28	Amortissements	24 000,00 €	9 389,64 €	9 389,00 €	- €
001	EXCEDENT REPORTE	21 814,00 €	21 814,22 €	110 406,00 €	- €
	TOTAL RECETTES GLOBALES	128 147,00 €	599 369,99 €	228 296,00 €	165 344,00 €
	EQUILIBRE	-16 348,00 €	110 406,69 €	-30 384,00 €	30 384,00 €

Les dépenses d'investissement (BP 2022)



Les dépenses (393 640 €), intégrant les restes à réaliser de l'exercice 2021 et les nouvelles propositions 2022 se répartissent comme suit :

1641 : Capital des emprunts : 205 000 €, soit 52,08 %. Sur cette ligne, est prévu le remboursement par anticipation du 1^{er} prêt relais de 186 000 € de l'église.

198 : Neutralisation des amortissements : 9 389 €, soit 2,39 %.

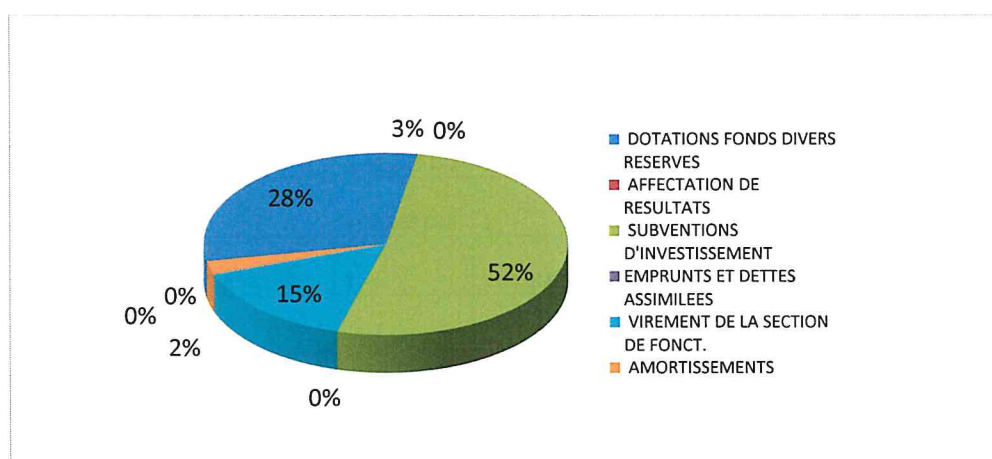
2046 : AC Investissement (reversement à la CCPM) : 9389 €, soit 2,39 %,

231 : Caquetoire église : 86 308 €, soit 21,93 %,

231-1 : Travaux de voirie et enfouissement de réseaux : 5 955 €, soit 1,51 %,

231-2 : Eglise : 77 599 €, soit 19,70 %

Les recettes d'investissement (BP 2022)



Le financement des dépenses d'investissement (393 640 €) est assuré par :

001 : Excédent reporté 2021 : 110 406 €, soit 28,05 %.

10222 : FCTVA : 3469 €, soit 0,88 %.

10226 : Taxes d'aménagement : 7338 €, soit 1,86 %.

132 : Subventions d'équipements non transférables : 200 677 €, soit 50,98 %.

138 : Autres subventions : 2 481 €, soit 0,63 %.

280451 : Amortissements : 9 389 €, soit 2,39 %.

021 : Autofinancement tiré de la section de fonctionnement pour l'exercice 2022 : 59 880 €, soit 15,21 %.

Après en avoir délibéré, les conseillers présents **approuvent** à l'unanimité le Budget primitif 2022 de la commune et les annexes qui le composent, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES GLOBALES	263 647 €
RECETTES GLOBALES	263 647 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES GLOBALES	393 640 €
RECETTES GLOBALES	393 640 €

Adoption de l'état du personnel

Monsieur le Maire indique que lors de l'approbation du budget de l'exercice, est également adopté l'état du personnel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, ADOPTE l'état du personnel présenté comme suit :

Postes	Créés	Pourvus	Vacants
Adjoint technique à temps incomplet	2	2	0

Adoption de l'état des subventions 2021

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte l'état des subventions 2022 comme suit :

Subventions aux associations	3 235,00 €
Amicale des Loisirs de Montmachoux	1 300 €
Amicale des sapeurs-pompiers de Voulx	55 €
FNACA	75 €
Collège Elsa Triolet	90 €
Association sportive Collège Elsa Triolet	25 €
Féeries du Bocage	175 €
Fondation du Patrimoine	55 €
Fondation hospitalière Ste Marie	50 €
Jeunes sapeurs-pompiers de Voulx	200 €
Randonneurs Bocage du Gâtinais	110€
Renaissance Voulxoise	320 €
Restaurants du cœur	55 €
Union sportive et culturelle du Brémont	550 €
FACIL	75 €
HANDISPORT	50 €
Secours populaire	50 €

Point ajouté en début de séance :

Groupement de commande SDESM –

Marché de maintenance éclairage public 2023-2026

Monsieur le Maire indique que le SDESM relancera prochainement le marché de maintenance de l'éclairage public, pour la période 2023-2026.

Il propose au Conseil Municipal d'adhérer à ce groupement de commande, pour la période 2023-2026.

Le Conseil Municipal,

Vu le code de la commande publique

Vu l'article L.2212-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)

Vu l'article L.2212-2 du Code général des collectivités territoriales et notamment l'alinéa 1° dans sa partie relative à l'éclairage.

Vu l'arrêté du 20 novembre 2017 relative à la norme technique réglementaire NFC 18-510 relative aux opérations sur les ouvrages et installations électriques et dans un environnement électrique - Prévention du risque électrique (exploitation/consignation électrique).

Vu la loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, et notamment son article 41.

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L.583-1 à L.583-5.

Vu l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses.

Vu la convention constitutive du groupement de commandes ci-joint en annexe.

Considérant que la commune est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) ;

Considérant que le Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) coordonne l'actuel groupement de commande pour l'entretien et la maintenance de l'éclairage public qui s'achève au 31 décembre 2022 ;

Considérant que le SDESM propose de relancer un nouveau groupement de commande à l'échéance du précédent et d'en assurer la coordination pour 4 ans (du 1^{er}/1/2023 au 31/12/2026) ;

Considérant que la commune a un besoin propre de maintenance du réseau d'éclairage public sur son territoire, et qu'il serait opportun pour elle d'adhérer à ce groupement pour bénéficier de cette mutualisation et des effets de la massification d'une telle démarche de regroupement ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'adhérer au groupement de commandes ;

APPROUVE les termes de la convention constitutive et ses annexes ;

AUTORISE le Maire à signer ladite convention constitutive et tout document s'y rapportant ;

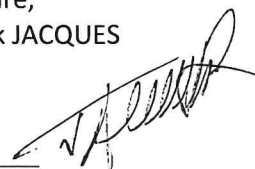
DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif pour la réalisation des prestations de services et de travaux

La séance est levée à 19 h 45.

Montmachoux, le 11 avril 2022.



Le Maire,
Patrick JACQUES



MAIRIE DE MONTMACHOUX 5 RUE DE L'ÉCOLE 77440 MONTMACHOUX

Tél: 01.64.32.39.31

mairie.montmachoux@gmail.com

SIRET: 217 703 131 00011